

LE PRÉSIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

Lyon, le 30 décembre 1848.

(Correspondance particulière du PRÉSIDENT.)

Paris, ce 28 octobre 1848.

La coterie dépossédée pour l'élection du 10 décembre, travaille à former un groupe d'opposition contre le ministère; disons mieux, car il faut être franc et aller au fond des choses, contre la politique du président de la République. Cruellement froissée, blessée au cœur par l'avènement de Louis Napoléon à la magistrature suprême, elle veut lui faire expier par des taquineries parlementaires la faveur populaire qui la lui a conférée. Son administration sera combattue dans des escarmouches incessantes. On se fera arme de tout en s'attachant à toutes les lois, à toutes les mesures qui pourront prêter le flanc à l'attaque. D'abord, on mettra en avant ou on laissera passer la grosse artillerie du parti montagnard, puis on se lancera entre un discours et un scrutin; on organisera un système d'interruptions et de clamours malveillants. Déjà nous avons un échantillon de cette tactique dans la discussion soulevée par M. Ledru-Rollin, et si MM. Odilon Barrot et Léon de Malleville eussent été moins habitués aux ouragans parlementaires, ils auraient pu être effrayés par cette tempête de cris et de rumeurs organisée par une centaine de représentants. La loi sur l'impôt du sel a fourni un terrain facile pour ces attaques à ciel ouvert, et aussi pour les perfidies du scrutin. Sans cela, le chiffre des billets blancs eût été moins fort en faveur de la sanction de ce décret impossible et irréfléchi comme tant d'actes que le gouvernement provisoire avait jetés en

leurre à la France destinée à n'en jamais voir l'accomplissement, s'il avait gardé le pouvoir ou s'il avait été conservé à ses alliés. Cette opposition essaie en ce moment de s'organiser et de se discipliner au moyen d'une nouvelle réunion de représentants, qui serait son quartier-général et le centre d'où se prépareraient ses plans d'attaque. Nous avons dit hier que cette réunion se groupait autour du général Cavaignac dont elle veut faire le chef de l'opposition. Il faut savoir que toutes les réunions de représentants ont été presque complètement disloquées par l'effet du résultat de l'élection présidentielle. La réunion de la rue de Poitiers elle-même a éprouvé, quoique avec moins d'intensité et de danger pour son existence, le contre-coup de cet événement. Celle du Palais-National a été complètement disloquée; elle s'est dispersée en déroute sous le coup de la grande foudre électorale qui a frappé le candidat de la coterie.

On a donc essayé de la réorganiser. Les incapacités déçues, les médiocrités vexées, les ambitions refoulées, les grands politiques, les représentants colosses de la taille de MM. Babaud-Larivière, Charras, Clément-Thomas, Landrin, Thouret, Ducoux et Perrée, se sont rassemblés dans les salons de M. Sax, l'inventeur des trompettes et autres instruments de cuivre, sans doute pour faire plus de bruit. Les ministres défunts y étaient en attitude de deuil; M. Dufaure conduisait ses collègues et ses prédécesseurs, chaînons ministériels qui ont composé la triste chaîne de ces administrateurs déplorables que la France a vus à l'œuvre depuis le 24 février. M. Sénard, l'emphatique président du mois de juin, M. Vaulabelle, l'étrange minis-

tre de l'instruction publique et des cultes, M. Cavaignac, M. Recurt, l'ami des Morey et des Pépin, y brillaient de cet éclat qui est dû à leur illustration. Cette tourbe sans nom qui murmure, qui crie, qui vote, et reçoit pour cela 25 francs par jour, formait la masse de la réunion toute dévouée, et pour cause, au général Cavaignac; armée malheureuse qui l'avait servi avec ardeur jusqu'à son Waterloo. Il s'agissait d'organiser un plan stratégique d'opposition parlementaire. Nous allons oublier M. Bastide à la longue désinvolture de commissaire des pompes funèbres, qui venait de rendre au préfet de police les dix mille cartouches qu'il conservait, par mesure de prudence et pour le service de sa diplomatie républicaine, dans le cabinet du ministère des affaires étrangères qui était étonné de le voir à la place même où s'étaient assis MM. Molé, Thiers et Guizot; et on ne dit pas si M. Bastide avait sur lui ses pistolets avec lesquels il se rendait à l'Assemblée nationale pour répondre aux dépêches par trop énergiques de ses agents diplomatiques. La discussion s'est ouverte sur cette question bien précise: faut-il ou non que les membres de l'ancienne réunion du Palais-National soutiennent ou attaquent le cabinet présidé par M. Odilon Barrot? M. Sénard qui ne se sentait pas favorable au ministère; il a déclaré qu'il fallait le soutenir; alors la discussion s'est échauffée, on a parlé, crié, murmuré, vociféré. Enfin comme dans tout parlement au petit pied, on a voté, et M. Sénard qui ne désespère peut-être pas de se voir nommer à quelque présidence de la Cour d'appel, a eu la satisfaction de voir le scrutin être favorable à sa proposition. Quant à la minorité composée des grands légis-

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

La veille et le lendemain de la bataille de Wagram.

Le 5 juillet eut lieu la fameuse bataille de Wagram, qui, selon l'empereur, devait prouver aux Autrichiens qu'il n'y avait pas de main morte. La veille de cette bataille, contre son habitude, il ne dormit pas un seul instant, soit qu'il eût froid, soit que son esprit fût trop préoccupé des événements qui devaient avoir lieu le lendemain; il voulut tout voir par lui-même, et, revêtu de sa petite redingote grise, il alla inspecter les bivouacs que sa garde avait formés autour de son quartier. Il partit seul, à une heure du matin, par une nuit sombre et pluvieuse. Arrivé à un des bivouacs où tous les hommes s'étaient endormis auprès d'un feu presque éteint, il vit des pommes de terre qui cuisaient sous la cendre: fantaisie lui prit d'en manger une, et il se mit en devoir de la tirer du feu, en écartant quelques charbons à l'aide de la pointe de son épée. Au même instant, l'un des dormeurs ouvrit les yeux, et, apercevant un individu occupé à lui ravir une part de son souper, il lui cria d'un ton brusque, sans cependant bouger de sa place:

— Eh! dis donc, monsieur sans-gêne! si tu voulais bien respecter nos pommes de terre et aller chercher des comestibles ailleurs!

— Mon camarade, reprit l'empereur en se faisant un cache-nez de sa redingote, j'ai tellement faim, que tu ne me permets pas d'en prendre seulement une.

seule.

— Ah! c'est différent! passe pour une et même pour deux, puisque tu as de l'appétit; mais dépêche-toi, demi-tour à droite, pas accéléré, marche!

Comme Napoléon ne se pressait pas d'obéir à l'invitation, le soldat répéta plus vivement encore son commandement en ajoutant:

— Ne te le fais pas réitérer, car je ne suis pas de bonne humeur pour le quart-d'heure...

Napoléon n'en continua pas moins à fouiller dans les cendres. Alors le soldat, perdant patience, se leva, s'élança contre le marauder, et déjà il l'avait saisi par le collet, lorsqu'il reconnut l'empereur...

Peindre la stupefaction, la honte et la douleur du grognard serait impossible. Tombant alors aux pieds de Napoléon:

— Mon empereur, lui dit-il en embrassant ses genoux, je suis un brigand, faites-moi fusiller indéfiniment! j'ai mérité la mort!

— Tais-toi, lui dit l'empereur à voix basse, en lui mettant la main sur la bouche, tu vas réveiller tes camarades qui ont besoin de repos.

— Non, mon empereur, il faut que tout le monde sache que je suis un scélérat, que j'ai osé porter la main sur mon empereur, et que je mérite d'être fusillé... Je veux être fusillé!

— Relève-toi, te dis-je, je ne t'en veux pas; c'est moi qui ai eu tort; j'ai été entêté, je n'aurais pas dû toucher à ces pommes de terre.

— Ah! mon empereur! tenez, tenez, prenez celle-ci, c'est la plus cuite... non, celle-là, c'est la plus grosse... Ah! misérable que je suis!... Prenez-les toutes, sire...

je veux être fusillé!...

Et le soldat lui présentait, les uns après les autres, les pommes de terre qu'il allait chercher avec ses doigts au milieu des charbons ardents.

— Tu vas te brûler les mains, malheureux! lui disait Napoléon en cherchant à le relever; garde tes pommes de terre, je n'ai plus faim.

— Oh! sire, voyez comme celle-là est bien rissolée. Je suis un brigand! j'ai mérité la mort! je veux être fusillé!

Puis il attirait à lui le pan de la redingote de l'empereur, qu'il couvrait de baisers.

Napoléon, voulant mettre fin à cette scène, qui pouvait devenir fatale à ce brave, si elle avait des témoins, lui dit d'un ton d'impatience:

— Ah ça! veux-tu bien te taire et me laisser partir, ou je me fâche! Et, mettant les doigts sur ses lèvres, il ajouta: Mais surtout ne parle de ceci à personne. Cela dit, il s'éloigna et revint à son quartier.

Le 6, après la victoire, Napoléon parcourant le champ de bataille, aperçut un soldat qui semblait diriger vers lui ses pas chancelants; son costume avait quelque chose d'étrange. La tête empaquetée dans des langes qui ressemblaient assez au turban des mamelucks de la garde, ce blessé avait sur les épaules un dolman richement brodé, enlevé sans doute à quelque officier supérieur autrichien, et portait un large pantalon de toile blanche, fermé au-dessus de la cheville, comme le portaient les grenadiers de la garde en campagne.

— Qu'est-ce que cette mascarade? dit l'empereur en fronçant le sourcil et en arrêtant son cheval au moment où ce singulier personnage était arrivé près de lui.

lateurs incompris, ils se sont retirés en protestant énergiquement contre ce vote, qu'ils espèrent faire annuler au premier moment.

Il en sera, nous en sommes certains, de ces espérances, comme de celles qu'ils entretenaient avant l'élection du président de la République; d'ailleurs, plus ils essaieront de les réaliser, et plus ils approcheront de la dissolution parlementaire qui les rejetera dans le néant politique, d'où le hasard seul des agitations révolutionnaires avaient pu les faire sortir. On a reproché au ministère de n'avoir pas exprimé assez nettement sa pensée sur la question capitale de la décentralisation administrative qui préoccupe, à juste raison, les départements. On aurait surtout désiré, comme le dit avec raison la *Patrie*, que pour répondre à cet élan universel de la France qui a marqué les dates à jamais mémorables du 23 juin et du 10 décembre; le ministère, tenant compte des vœux exprimés, d'ailleurs, par un si grand nombre de conseils généraux, ont fait entrevoir au moins la pensée et le ferme désir de correspondre à ce besoin de résurrection politique qui travaille en ce moment les provinces. La politique du président de la République, ses idées personnelles qui sont favorables à ce développeront de la vie départementale, complètement, on en est certain, dans la pratique, ce que le ministère a laissé de lacunes sous ce rapport dans son programme. Le conseil des ministres, tout en s'occupant des principes politiques à mettre à exécution pour satisfaire aux vœux du pays, pense sérieusement et presque continuellement aux mouvements qu'il doit faire dans le personnel, pour que ces principes reçoivent une application franche, loyale, complète et sans arrière-pensée. Les derniers conseils, y compris celui de ce matin, ont été consacrés à ces questions.

Il s'est répandu, depuis hier, un bruit politique qui, d'après nos renseignements, n'a rien de réel ni de sérieux. Il s'agit de la présentation du général Cavaignac à la vice-présidence de la République. Nous ne croyons pas à ce bruit, parce que sa réalisation serait une immense faute politique. Ce serait l'établissement d'un antagonisme continu et dangereux; ce serait une espérance personnelle donnée aux ennemis de la présidence; ce serait de la générosité en pure perte. La France a acquis avec tant de peine et avec un effort si unanime. C'est un dernier va-tout que risque la coterie en demandant ce sacrifice au président de la République. Ils ne réussiront pas, car cette nomination serait souverainement impopulaire, elle serait accueillie par les six millions d'électeurs avec la clameur d'un blâme universel. Le parti qui soutenait M. Cavaignac et M. Cavaignac lui-même se sont conduits à l'égard de M. Louis-Napoléon,

avant son installation et après, d'une manière trop caractérisée pour que leur rapprochement soit possible au sommet de la République. On dit que les réunions diverses des représentants cherchent à se réunir autour de cette idée pour assurer au gouvernement une majorité composée de toutes les nuances de l'Assemblée. Cette agrégation ne serait que superficielle; d'ailleurs l'Assemblée a trop peu de temps à vivre pour qu'on doive s'occuper beaucoup de la formation d'une majorité, à l'aide de fractions plus ou moins récalcitrantes. Le grand conseil des électeurs du pays formera lui-même, par l'expression du suffrage universel, cette majorité qui assurera les destinées de la politique présidentielle.

Chronique parisienne.

Nous avons appris que des ouvriers portant des dépêches importantes relatives aux affaires d'Italie et surtout à la situation de Rome, sont partis hier et aujourd'hui pour Vienne, Londres, Berlin, Pétersbourg, Naples, Turin et Gaète. Il s'agirait d'un concours de toutes les puissances pour rétablir l'autorité temporelle du pape à Rome. Le moment est favorable; les révolutionnaires de Rome, arrêtés par leur impuissance, ne peuvent plus même donner cours à leurs projets de république. L'anarchie matérielle, après l'anarchie morale, menace la capitale du monde chrétien. Il n'y a plus dans son sein ni force réelle ni autorité responsable. Un simple mouvement des puissances et même une injonction diplomatique avant toute opération militaire, suffira certainement pour rétablir l'autorité du souverain pontife, dont l'exercice libre est nécessaire à toute la chrétienté. Les diplomates étrangers qui résident à Paris ont vu avec satisfaction ce projet de restauration pacifique du pape par l'Europe entière. On assure qu'il sera accueilli avec faveur par les puissances qui ont été déjà pressenties sur son exécution. Quelques banquets en l'honneur de la nomination du président de la République ont eu lieu ou seront tenus ces jours-ci. Ces réunions véritablement patriotiques et fraternelles n'ont rien de commun avec les banquets-clubs dont les socialistes nous ont donné l'affligeant spectacle. Toutefois, ces réunions n'ont pas été nombreuses; les hommes d'ordre et de modération n'aiment pas ces manifestations politiques dont on a tant abusé dans les derniers temps.

Pour se faire une idée du peu de sympathie qu'éprouvent les hommes de la coterie du *National* pour le président de la République, il suffit d'ajouter à toutes les avanies qui ont été faites, lors de son installation, le fait suivant. M. Marrast, président de l'Assemblée nationale, avait pensé à ne faire une visite à M. Louis Bonaparte, qu'au moyen d'une carte déposée au palais de l'Élysée-Bourbon. Les observations de plusieurs représentants l'ont fait changer de résolution, et il est allé lui faire sa visite personnelle que le président lui a rendue hier avec le cérémonial le plus complet.

Des adresses nombreuses arrivent de plusieurs points du territoire au président de la République, pour le féliciter de son installation.

— Une petite conspiration contre le ministère avait été ourdie aujourd'hui par tous les mauvais partis qui composent l'armée de l'opposition dans l'Assemblée nationale. Cette conspiration a réussi à un certain point, et le ministère, ou plutôt le trésor de l'état, a subi un échec qui fait comprendre jusqu'où peuvent aller l'animosité et la rancune de ces partis éconduits avec la candidature du général Cavaignac. Les hommes les plus ardents contre le ministère sont ceux qui étaient aussi les plus ardents pour soutenir cette candidature, unis à la Montagne.

Que le pays voie et juge ?

— M. Vivien, l'un des ministres les plus compromis de la dernière administration, va, dit-on, recevoir une mission diplomatique en Allemagne.

— M. Emmanuel Arago est remplacé par M. Ney de la Moscowa à l'ambassade de Berlin.

— Les soirées et les fêtes ont repris à Paris depuis quelques jours; on annonce de tous côtés des bals et des fêtes nombreuses. Le monde riche et élégant, non content de faire d'abondantes charités pour les malheureux qui ont été dupes et victimes des dernières agitations révolutionnaires, a trouvé ce moyen pour ranimer le travail et rendre ainsi la vie et l'aisance aux classes laborieuses.

On annonce que le président de la République donnera lui-même des fêtes brillantes. Il a déjà loué des loges dans nos principaux théâtres. On accueille cette nouvelle avec empressement et comme un témoignage des sympathies d'un esprit éclairé et ami des arts. Ainsi, l'Opéra a fait disposer pour le président la loge du duc d'Orléans; la Comédie-Française et l'Opéra-Comique lui ont également réservé sa loge avec salon, et le Théâtre-Historique lui destine celle du duc de Montpensier, premier protecteur de cette scène. On dit que le président n'oublie pas les autres scènes, dites secondaires, et qui, ne fussent que parce qu'elles ont souffert depuis février, ont des titres à ses bienveillants souvenirs. Le monde des arts, des lettres et du luxe intelligent, qui enrichit les classes laborieuses à Paris, voit avec plaisir les dispositions de M. Louis-Napoléon et se dispose à l'imiter.

— Le président de la République vient de faire placer dans son cabinet une table en marbre noir, sur laquelle se trouve gravé en lettres d'or le texte de la Constitution.

— Dans la matinée, l'archevêque de Nicée, nonce apostolique, a communiqué à M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, des dépêches importantes qu'il vient de recevoir du cardinal Antonelli, au nom du St Père.

— On assure que le gouvernement, par une mesure personnelle à laquelle tous les bons citoyens applaudiront, vient d'ordonner au préfet de police de ne plus délivrer de passeports aux malheureuses dupes qui voudraient s'embarquer pour l'étranger.

— 80 élèves de St-Cyr ont été expulsés de l'école et envoyés comme simples soldats dans des régiments de ligne. Ils ont été admonestés; 180 ont repris leurs études.

— Nous apprenons à l'instant que la ville d'Amiens, révoltée de voir l'administration civile et judiciaire confiée à des mains qui lui semblent indignes, vient de chasser le préfet et le procureur-général. Cette nouvelle est arrivée dans la journée au ministère de l'intérieur par dépêche télégraphique.

— Les diverses commissions de l'Assemblée nationale s'occu-

— Mon empereur, s'écria le soldat en faisant le salut militaire, me revoilà!

— Ah! ah! fit Napoléon, se doutant bien à ce langage que cet homme, malgré sa mise hétéroclite, devait être un de ses grognards privilégiés; comment t'appelles-tu?...

— Est-ce que vous ne vous souvenez plus de moi?

— Comment veux-tu que je te reconnaisse ainsi fatigué?

— C'est vrai, je dois avoir l'air d'un Turc. Ce sont ces farceurs de carabins qui m'ont déguisé ainsi, hier au soir, après m'avoir ficelé la tête pour que je n'en perde pas les morceaux. Malgré les conseils de mes chefs, j'ai mieux aimé vous voir aujourd'hui que de me rendre à l'hôpital, persuadé que cela me ferait plus de bien. Je me sens déjà plus de force.

— J'en suis enhanté; mais tout cela ne me dit pas qui tu es.

— Je suis l'homme aux pommes de terre, dit le soldat d'un ton presque mystérieux, en baissant la tête et en se rapprochant de l'empereur; vous savez, avant-hier... C'est moi qui ai eu la scélérateuse... et dire qu'on ne m'a pas fusillé!!!

— Ah! c'est toi, se hâta de dire Napoléon; tu as été blessé grièvement à la tête?

— Un rien du tout, trois coups de latte sur la *coloquinte*! Sans ma queue, le grand *Landsmann* me décollait la *boule*; mais c'est égal, j'avais mérité d'être...

— Cela ne sera rien, tranquillise-toi; avec quelques compresses d'eau-de-vie camphrée...

— C'est ce que les carabins m'ont dit; aussi depuis hier j'en ai déjà bu pas mal.

Ici Napoléon ne put s'empêcher de rire de la manière dont le soldat avait jugé à propos de s'appliquer le remède: puis reprenant son sérieux, il ajouta: « Je sais que vous vous êtes tous conduits en braves. Que veux-tu de l'argent? »

— De l'argent!... Fi donc, mon empereur, j'en ai de trop; ma masse est au grand complet; à votre service...

— C'est donc de l'avancement?

— Pas si conserit; je suis trop vieux maintenant; depuis treize ans j'ai mois dans les chevrons. Ce que je voudrais... Oh! mon empereur... voyez-vous ce qu'il faut...

— Voyons, explique-toi, parle; je suis pressé, on m'attend.

— Eh bien! c'est le bijou en question que je voudrais, reprit le soldat, la poitrine comme soulagée d'un poids énorme.

— Ah! je comprends, tu n'es pas difficile, toi!... mais l'as-tu mérité?

— Si je l'ai mérité!... quelle bêtise! mais, mon empereur, puisque voilà cinq batailles de suite où je fais mon possible pour me faire tuer sans avoir ce bonheur là! et hier, avec ces grands *Landsmanns* qui ont des casques en pain de sucre, des sabres de deux aunes!... si je l'ai mérité!... Mais je l'ai encore plus mérité que d'être fusillé cette nuit!...

— C'est bon! c'est bon! se hâta de dire Napoléon, et puisqu'il en est ainsi, je crois que tu l'as gagné; tiens!... mais promets-moi de te rendre de suite à l'hôpital pour te faire soigner. »

Déjà Napoléon avait détaché sa croix et l'avait offerte au soldat; puis, profitant de l'extase dans lequel le

vieux brave était plongé, il s'éloigna au galop.

Le grognard était resté immobile à la même place contemplant avec ivresse la croix de l'empereur, qu'il croyait de baisers.

Comme il entra à l'hôpital, on l'entendit murmurer à demi-voix, et comme sous le poids d'un remords: « Et quand je pense que c'est à lui que je refusais un pomme de terre! »

L'Oiseau mourant.

« O mon triste destin! je crois te reconnaître
Au destin de l'oiseau que j'aime à révéler;
Esclave comme lui, comme lui, dans mon être,
Je sens que la nature et soupire et fait naître
Des chants qui voudraient s'envoler! »

(Théodore LEBRETON, de Rouen.)

Un jeune oiseau que j'avais mis en cage,
Depuis longtemps, gémissait sur son sort;
Malgré mes soins, il regrettait encor
Son nid, les bois et leur ombrage,
D'un clair ruisseau le frais rivage,
Et l'air pur du vallon natal.
Loin des champs où gaîment il vivait de verdure

ont activement de l'examen des projets de loi pour l'examen desquels elles ont été instituées. Celle qui est chargée de préparer la loi électorale a nommé M. Billault président et M. Charton secrétaire. Il y a encore deux projets de loi importants, l'un relatif aux avances à l'agriculture, l'autre, à l'admission dans les fonctions publiques.

La commission chargée d'examiner le premier a nommé pour son président M. Lanjuinais, et pour son secrétaire, M. de Vogué. Celle dont la mission est de délibérer sur le second, a pour président M. Delongrais et pour secrétaire M. Brunet.

La nouvelle réunion qui s'est formée rue St-Georges, s'est déclarée, dans sa séance du 27, contre le projet de dissolution de l'Assemblée.

La réunion de la rue de Poitiers, au contraire, s'est prononcée en faveur de la dissolution, non pas immédiate, mais à une époque qui serait fixée ultérieurement par l'Assemblée elle-même. La séance qui a eu lieu hier dans cette réunion a été longue et remplie par une discussion sérieuse à laquelle ont pris part un assez grand nombre d'orateurs. Il s'agissait de savoir si, comme le proposait M. Râteau, représentant de la Charente, l'Assemblée doit se dissoudre au mois de mars.

Aux termes de ce projet, les collèges électoraux seraient convoqués le 4 de ce mois et la nouvelle Assemblée se réunirait le 19.

M. Amable Dubois a fait ressortir ce que cette proposition avait d'inadmissible en ce sens que l'Assemblée aurait l'air de prononcer elle-même son arrêt de mort. La question sera portée prochainement devant l'Assemblée, et on se propose de demander le scrutin de division. Si, mettant les choses au pire, et en supposant qu'une notable fraction de l'Assemblée fût décidée à résister au vœu général, il est certain qu'une dissolution préviendrait toute crise, et nous sauverait peut-être des conséquences toujours à craindre d'un coup d'état.

Le conseil général de la Banque a décidé de fixer à 45 fr. le dividende du deuxième semestre 1848. Ce chiffre de 45 fr. est de nature à causer une certaine surprise. Les statuts de la Banque portent qu'elle ne peut pas donner plus de 30 fr. par semestre, c'est-à-dire l'intérêt à 5 p. 0/0 du pair des actions, lorsque ses comptes ne représentent pas des bénéfices. Or, en examinant la situation de la Banque, on reconnaît qu'elle a encore 18 millions d'effets en souffrance, dont une partie peut devenir une perte définitive. D'un autre côté, les rentes et les bons du trésor qu'elle possède ne peuvent présenter un bénéfice réel tant qu'elle ne les aura pas vendus, puisque leur valeur est variable comme la cote de la Bourse. C'est pourquoi on s'attendait que la Banque se contenterait encore cette fois-ci de distribuer les 30 francs d'intérêt, se réservant de donner, s'il y a lieu, un dividende au mois de juin prochain.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 27 décembre.

M. Baudot appuie les idées exposées par le ministre des finances.

Clôture de la discussion générale.

Rejet de l'amendement de M. Saint-Romme, proposant que le décret du 15 avril 1848 soit exécuté à partir du 1er janvier 1849.

Pour l'adoption de cet amendement, 336 voix; contre, 417.

Rejet de l'amendement de M. Méaulle; il était ainsi conçu :

« Art. 1er. Le décret du 15 avril 1848, qui supprime l'impôt du sel, recevra son exécution.

« Art. 2. A partir du 1er janvier 1849, les marchandises étrangères suivantes : le sucre indigène et le tabac, supporteront des droits destinés à remplacer le produit de l'impôt du sel.

« Art. 3. Il est enjoint au ministre des finances de présenter d'urgence un projet de loi pour atteindre ce but. »

Rejet d'un amendement de M. Brillier, portant que l'impôt du

Hélas ! par un oubli fatal,

Il est resté sans nourriture :

Au milieu de la nuit, j'entends sa voix, j'accours

Et le trouve étendu, appelant du secours

Par ses tristes accents; de ses chants d'agonie

Je comprends aussitôt la plaintive harmonie,

Et vois avec douleur qu'il va périr de faim :

En s'agitant il se défend en vain

Du vautour qui l'étreint sous ses serres cruelles;

Il jette un dernier cri, en reployant ses ailes,

Et succombe à l'instant.

Enfant aérien que l'infortune oppresse,

Est-ce un avis que le destin m'adresse?

Peut-être un sort pareil m'attend :

N'en voit-on pas beaucoup qui meurent en chantant,

Mais dont le dernier chant est un cri de détresse!

DIDIER REMONTEP.

sel cessera d'être perçu à partir du 15 janvier 1849, et qu'il sera remplacé par un impôt d'un pour cent sur la rente.

Adoption de l'article 1er du projet de loi de la commission, ainsi conçu :

« Le décret du 15 avril 1848 portant abolition de l'impôt du sel est abrogé. »

Est renvoyée à demain la discussion de l'art. 2, portant qu'à dater du 1er juillet 1849, l'impôt du sel est réduit à dix centimes par kilogramme.

La séance est levée.

Séance du 28 décembre.

A deux heures la séance est ouverte.

De nombreux congés sont demandés (oh! oh!). Ils sont accordés. L'Assemblée adopte sans discussion le projet de loi suivant :

Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à prélever, sur les fonds mis à sa disposition pour les travaux de chemins de fer, les sommes nécessaires pour assurer, jusqu'au 1er avril 1849, le service de l'exploitation du chemin de fer de Paris à Sceaux.

Art. 2. Les sommes que l'Etat aura ainsi avancées pour le compte de la compagnie dudit chemin, lui seront remboursées par privilège sur les produits ultérieurs.

M. le président informe l'Assemblée que les auteurs de la proposition sur le retrait de la réforme postale ont eux-mêmes retiré cette proposition. (Hilarité.)

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet de loi relatif à l'impôt du sel.

M. Bourzat propose, à titre d'amendement, le contre-projet suivant :

Art. 1er. La taxe actuelle sur les sels sera réduite des trois quarts à partir du 1er janvier 1849.

Art. 2. Le décret du 23 novembre 1848, relatif aux sels étrangers, continuera d'ailleurs d'être exécuté.

Art. 3. Sont augmentés de moitié les cautionnements des avocats à la cour de cassation, notaires, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, gardes du commerce, greffiers des cours d'appel, des tribunaux de première instance, de commerce, de police, de justice de paix.

L'article 1er de ce contre-projet est mis aux voix et rejeté.

M. Anglade présente sur l'article 1er de la commission l'amendement suivant :

« A dater du 1er janvier 1849, l'impôt du sel est réduit à 40 fr. par cent kilog. Il sera définitivement supprimé à partir du 1er avril 1849. »

M. Anglade développe son amendement.

M. Goudchaux le combat. Nous ne sommes pas, dit-il, de ceux qui blâment tous les actes du gouvernement provisoire; mais évidemment il était impossible de maintenir le décret du 15 avril. La situation financière ne permet pas, pour le moment, de songer à l'abolition de l'impôt du sel. Il adopte l'opinion du ministre des finances, qui renvoie à 1850 le dégrèvement. Il engage l'Assemblée à voter dans ce sens.

M. Laissac parle en faveur de l'amendement. Il est convaincu que l'accroissement de la consommation compensera et au-delà l'abaissement de la taxe. (Réclamations. Mouvement de doute.)

M. LE MINISTRE DES FINANCES : Je serai bref; je ne puis d'ailleurs que reproduire mes arguments d'hier, en les développant.

L'impôt est tout entier indispensable pour assurer le complément des recettes dont il est impossible de se passer.

On ajoute que le sel est la matière qui se prête le mieux à une taxe.

Cet impôt est reparti sur tant de têtes, qu'il passe presque inaperçu.

On ne pourrait, d'ailleurs, proposer la suppression ou la diminution de l'impôt, qu'en offrant son équivalent dans les recettes du budget.

Je demande le maintien de l'impôt pour six mois encore, parce qu'il est indispensable au trésor. On me connaît assez; quand je prends un engagement, je le tiens.

Eh bien! je prends l'engagement, le droit une fois abaissé, de ne pas le relever.

Quant à une réduction actuelle dans les recettes, alors qu'un déficit de plus de 300 millions menace de se produire à la fin de 1849 dans vos budgets, c'est une chose à laquelle je ne puis consentir. (Très-bien! à droite! Murmure à gauche!)

Voix :

Le scrutin de division!

Autres voix :

Le scrutin secret.

Plusieurs membres ayant demandé le scrutin de division sur l'amendement de M. Anglade, il y est procédé.

M. le président : Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	763
Majorité absolue	382
Pour l'amendement	403
Contre	360

En conséquence :

La première partie de l'amendement est ainsi conçue :

A dater du 1er janvier 1849, l'impôt du sel est réduit à 100 fr. par 100 kilog.

Est adopté par l'Assemblée.

L'auteur déclare retirer la seconde partie de son amendement.

Elle est reprise par M. Vezin, et est ainsi conçue :

Il sera définitivement supprimé à partir du 1er avril 1849.

La proposition de M. Vezin n'est pas adoptée et l'on remarque que M. Vezin se leve contre (hilarité sur quelques bancs); sur d'au

tres : à l'ordre! à l'ordre!

M. le président : Je mets aux voix l'art. 2 du projet en le modifiant conformément à l'amendement qui vient d'être adopté.

M. Vezin : Il est d'usage quand on a voté un amendement par division, de mettre aux voix l'ensemble; c'est ce qui m'a décidé à reprendre l'amendement.

Je demande donc qu'on mette aux voix l'ensemble du décret. La séance continue.

Nouvelles étrangères.

ITALIE.

TURIN, 27 décembre. --- Les actes du nouveau ministère et son programme sont en continuelle opposition : les 600,000 f. votés par la chambre et expédiés mensuellement à Venise comme secours, notre flotte envoyée pour empêcher le blocus de cette ville, l'ordre à nos troupes de s'approcher des frontières, sont des actes dont l'hostilité est manifeste, et, sauf le courage de la déclarer, rien ne manque à la guerre.

Cependant le programme ministériel ne laisse entrevoir l'entrée en campagne que dans un avenir éloigné et lorsque l'on sera en mesure, ce qui est encore à faire, puisque l'armée n'est pas organisée et que l'administration des subsistances n'est pas prête.

Où allons-nous? Dieu seul le sait! Au milieu de ce chaos produit par les divergences d'opinions, par les ambitions déçues et celles qui apparaissent, par la résistance des anciens préjugés et les idées nouvelles, pas un homme éminent ne se montre capable de dominer la situation.

Comme je vous l'ai fait pressentir dans mes dernières lettres, un épisode intéressant va se montrer, et beaucoup plus tôt que je ne pensais moi-même : c'est une conséquence inévitable du système de Constituante, de confédération et d'indépendance italiennes.

La Savoie, qui professe beaucoup de sympathie pour l'Italie, ne veut pas cependant donner son dernier homme et son dernier écu pour une cause qui n'est pas la sienne; l'opinion de cette province s'éclaire et se prononce chaque jour davantage contre son annexion absolue et définitive à l'Italie; déjà elle se formule assez nettement pour croire que le jour où elle demandera son indépendance n'est pas éloigné; cette question, que nos ministres n'ont pas prévue et que l'Assemblée est appelée à résoudre, est loin d'augmenter nos forces militaires; la Savoie ayant 18,000 hommes dans nos armées.

Sous peu de jours vous aurez connaissance des dispositions prises pour l'accomplissement de ce fait, que je vous prédiais depuis un mois.

Modène est sous le coup d'une réaction conseillée au duc par son ministre Seozia; il veut que le prince imite son père à la suite de l'insurrection de 1831!

Si les conseils prudents du général autrichien ne sont pas écoutés, nous entendrons dire que les exécutions ont commencé dans cette malheureuse ville.

L'Autriche ne s'endort pas au bruit de nos programmes et de nos discours belliqueux; car, à Curtatone, les Autrichiens travaillent activement aux fortifications.

Sept cents bœufs sont mis en réquisition dans la province de Mantoue.

M. Rosellini a été envoyé de Turin en Toscane et à Rome, pour s'entendre avec ces deux gouvernements relativement à la constituante italienne.

ROME, 22 décembre. --- Le ministère est réformé de nouveau; MM. Sterbini, Mariani, Campello et autres le composent; c'est un ministère sans principes arrêtés; nous sommes tombés de mal en pire.

Nous avons encore une junte suprême, malgré le vœu de la chambre; une chambre ennemie du ministère; un ministère hostile à tous les deux; et tous les trois plus opposés au peuple qu'au pape. Jugez dans quel *imbroglio* nous sommes jetés!

La junte suprême a fait afficher aujourd'hui une proclamation, par laquelle elle s'engage à faire son possible pour que la constituante romaine soit promptement convoquée.

Le bateau à vapeur français le *Ténare* a jeté l'ancre à Civita-Vecchia le 20, venant de Gaète. Personne ne peut approcher ce bâtiment, à côté duquel en est un autre qui est anglais.

ESPAGNE. MADRID, 21 décembre. --- La chambre des députés a nommé hier pour son président M. Luis Mayans, candidat ministériel ou de la majorité.

Le projet d'invasion républicaine par les Aldudes ne se réalisera pas; les chefs ont reconnu que l'exécution était impraticable.

Nouvelles de Lyon.

--- Les magasins de détail pour lesquels le jour de l'an est habituellement fructueux, se plaignent beaucoup; la vente arrive tout au plus à la moitié du chiffre qu'elle atteignait les années précédentes. Toutes les fortunes et toutes les positions ont été plus ou moins frappées par les événements politiques et la crise commerciale; de là la nécessité de restreindre ses dépenses, et le superflu retranché aux uns enlève le nécessaire aux autres, car, malgré toutes les déclamations des socialistes, le luxe des riches et l'aisance des travailleurs sont inséparables.

--- Le quartier-général de l'armée des Alpes ne pouvait être transporté à Bourges ainsi qu'on l'avait annoncé, ç'eût été un non sens. M. le maréchal Bugeaud viendra s'établir à Lyon où ses appartements sont déjà retenus, nous assure-t-on, place Bellecour, près de la rue Saint-Dominique. Le séjour du maréchal et du nombreux état-major qui l'accompagnera sera un

bonne fortune pour notre ville.

— On lit dans le *Sémaphore* :

« Des bandes de gamins, parmi lesquelles figuraient un petit nombre de parientes ornés de barbes et de favoris, ont parcouru la ville pendant les soirées des fêtes de Noël. Les bandes chantaient la *Marseillaise*, et dans les intermèdes faisaient entendre les cris les plus variés, tels que : Vive la République, à bas les aristocrates! et même, nous a-t-on assuré, vive la guillotine! Dans la soirée de mardi, un attroupement peu considérable était formé autour de l'arbre de la liberté, sur la place de la République. Il était composé du même personnel d'enfants de douze à quinze ans et des quelques adultes dont nous venons de parler.

« Après avoir chanté et rechanté l'hymne patriotique, ce groupe, précédé de cinq à six porteurs de lampions, a abandonné la place et est allé parcourir en colonne les vieux quartiers, continuant à s'enrouer à force de chants et de cris; puis, vers minuit, il s'est dispersé de lui-même. On a un peu trop exagéré l'importance de ces promenades qui s'expliquent par l'oisiveté de la population pendant les journées précédentes. Jamais notre ville n'a eu plus de motifs de compter sur le maintien de la tranquillité et de l'ordre. »

— A son passage à Belfort, la malle de Mulhouse à Lyon a éprouvé dernièrement un accident assez grave, par suite de sa rencontre avec une diligence; le postillon qui conduisait la malle aurait eu les deux jambes brisées.

— On sait que les crocheteurs de la ville ont l'habitude, vers le jour de l'an, d'envoyer deux ou trois de leurs camarades portant des bouquets chez les négociants et les commissionnaires pour en obtenir des étrennes. A la Saint-Nicolas, certains adroits ont profité de cet usage pour obtenir quelques pièces d'argent des négociants de Saint-Clair. Or, la compagnie des crocheteurs du port Saint-Clair n'autorise jamais personne à faire de semblables démarches.

Nous invitons donc ceux de nos concitoyens qui pourraient recevoir de semblables visites, à se tenir en garde contre ce nouveau genre de contributions.

— Nous avons reçu du commissaire de police de l'ancienne ville, une lettre en réponse à la plainte du sieur Poullé, insérée dans le numéro du 28 courant. L'abandon des matières nous a forcés de la renvoyer à demain.

— La séance d'exercices annoncée par quelques journaux, et que devaient donner, DE MIDI A DEUX HEURES, au Jardin-d'Hiver, MM. Chapell et ses trois frères, artistes anglais, MM. Fillis et François, est renvoyée à quelques jours.

Ce soir, à six heures, GRANDE REPRÉSENTATION équestre par la TROUPE SOULLIER.

JARDIN D'HIVER.

Ce soir, dimanche 31 décembre, à 6 heures, au Jardin-d'Hiver, représentation équestre extraordinaire par la troupe de M. Soullier.

L'inimitable Baucher montera *Kléber*, cheval de haute école nouvellement dressé à Lyon.

Les nouveaux artistes anglais Chappell et les trois américains Fillis lutteront de grâce et de force. M. François exécutera la grande ascension sur la boule. M. Aloizi, à la demande générale, jouera pour la deuxième fois *Mazaniello*, et franchira d'un bond une table de 30 couverts, pour retomber d'aplomb sur son cheval lancé au galop.

MM. Léon Soullier, Albert de Bach et Jean exécuteront plusieurs exercices équestres nouveaux, etc.

Avec de pareils éléments, le Jardin-d'Hiver, dont le séjour enchanteur attire constamment grand nombre de visiteurs, pourra à peine suffire pour contenir la foule qui se rendra aux magnifiques représentations équestres de M. Soullier.

M. le curé de la Guillotière a adressé la lettre suivante au Maire de cette commune :

Monsieur le Maire,
D'après l'article 17 de la loi du 18 juin 1833 sur l'instruction primaire, le curé de la paroisse (et non MM. les succursalistes) est de droit membre du comité de surveillance des écoles de la commune, et, d'après le même article, le ministre de l'instruction publique seul peut substituer à un ancien comité un comité nouveau, ou il n'y aurait pas de membre de droit, et ce, sur le rapport du comité d'arrondissement;

2° D'après une décision ministérielle du 28 juin 1831, la non-assistance des membres de droit à plusieurs séances ordinaires, quelque réitérées qu'elles soient, n'atteint en rien leur droit d'assistance à celles qui pourraient avoir lieu à l'avenir;

3° D'après une ordonnance du 2 août 1820, toute séance extraordinaire du comité doit être indiquée par un avis à domicile;

4° D'après une décision du conseil d'instruction du 25 octobre 1833, le comité local exprime son avis, et doit être consulté sur le choix des instituteurs.

Or, monsieur le Maire, Na qualité de membre-né du comité communal de surveillance a été complètement méconnue.

Nulle décision ministérielle sur le vu d'un rapport du comité d'arrondissement ne m'a été notifiée, ni aux autres membres, annulant l'ancien comité communal et le remplaçant par un comité spécial, avec exclusion de l'un ou des deux membres de droit.

J'ai pu ne point assister aux séances ordinaires, s'il y en a eu, quelque multipliées qu'elles aient été, sans déchoir en rien de mon droit.

Il ne m'a été envoyé à domicile aucun avis indiquant les séances extraordinaires qui ont eu lieu, telles que la séance du 17 octobre où a été nommée une commission chargée d'examiner l'état de l'instruction primaire à la Guillotière; et encore celle du 19 où a été lu le rapport de ladite commission.

Enfin, dans l'hypothèse où des instituteurs et institutrices nouveaux auraient pu être désignés par le conseil municipal, mon con-

cours, comme autorité religieuse, n'a point été appelé simultanément à l'autorité civile dans la consultation indispensable du comité de surveillance communal quant au choix desdits instituteurs.

En conséquence, M. le maire, par devoir, je proteste contre l'illégalité de toutes les opérations et décisions du comité actuel de surveillance de cette commune, (m'abstenant provisoirement en ce qui concerne le mode de formation de ce comité, attendu la privation des documents nécessaires,) et je transmets ma protestation telle qu'elle est ci-dessus motivée, à M. le préfet, au comité d'arrondissement et à M. le ministre de l'instruction publique, afin qu'ils avisent dans leur sagesse principalement au sujet des décisions ou conclusions du comité communal qui ont amené la mesure funeste concernant les frères et les sœurs de la doctrine chrétienne, auxquels, depuis si longtemps dans la commune, sont confiés environ deux mille quatre cents enfants des deux sexes; je me réserve au besoin de transmettre à l'autorité supérieure tous les renseignements que je jugerai convenables.

J'ai l'honneur, etc.
NOALLY,
Curé de la Guillotière.

P. S. A l'instant, je reçois de la part des sœurs ci-dessus mentionnées, communication d'un titre que je suis heureux de reconnaître tellement en leur faveur, d'après la loi, que le comité municipal ne peut leur retirer, immédiatement du moins, l'enseignement à la Guillotière et leur traitement. Ces dames vont vous soumettre leurs observations à cet égard, sauf à vous présenter le titre prédésigné dès que vous le désirerez.

Banque de France.

AVIS.

Le conseil général de la Banque de France a fixé à 45 fr. par action le dividende du deuxième semestre 1848.

MM. les actionnaires de la Banque, inscrits sur le grand-livre de la succursale de Lyon, pourront se présenter, à dater du 2 janvier prochain, à la caisse de la succursale, pour toucher ce dividende par eux-mêmes ou par fondés de pouvoir en présentant leurs titres d'actions.

Lyon, le 29 décembre 1848.
Le directeur de la succursale,
EM. TEISSIER.

FAITS DIVERS.

— Une personne, qu'on a su depuis être un médecin, passant avant-hier, dans la soirée, rue d'Ulm, aperçut le corps d'une jeune fille étendu sur le pavé; il crut d'abord qu'elle avait été victime d'un assassinat; il alla chercher aussitôt un véhicule et la conduisit à l'hospice Cochin. Le médecin, en arrivant, s'empressa de donner des soins à la jeune fille qui jusque-là paraissait être sans connaissance. Il constata bientôt qu'elle n'avait qu'une légère contusion. Ayant remarqué qu'elle entrouvrait les yeux de temps en temps et furtivement pour voir ce qui se passait autour d'elle, il pensa qu'elle jouait un peu la comédie, et se retira.

Le lendemain matin, les religieuses du couvent des Dames-Saint-Michel étaient en grand émoi: elles venaient de découvrir qu'une de leurs pensionnaires s'était échappée malgré toutes les précautions qui mettaient obstacle à une telle entreprise.

La maison des Dames-de-Charité, plus connue sous le nom de Dames-Saint-Michel, est destinée, comme on sait, à recevoir femmes ou filles dont les parents veulent réprimer l'indocilité.

Il y a quelque temps, Florentine P..., âgée de dix-sept ans, avait été placée là par son père. Les motifs de cet acte de sévérité paternelle étaient assez plausibles. Florentine, qui éprouvait pour un jeune homme une passion que son père condamnait, avait un beau jour abandonné sa famille pour aller vivre avec son amant. Après d'assez longues recherches, on était parvenu à la découvrir, et son père, justement irrité, l'avait immédiatement conduite au couvent des Dames-de-Saint-Michel.

Mais Florentine, qui est douée d'un esprit résolu et d'un caractère indomptable, ne pouvait s'accommoder longtemps de cette réclusion, et devait tenter de s'y soustraire par un moyen quelconque. Sa cellule donnait sur la rue d'Ulm; elle était éclairée par une fenêtre assez étroite et doublement fermée, d'abord par une persienne fixe et parfaitement scellée dans la muraille, puis intérieurement par une croisée munie d'un fort cadenas.

Florentine n'hésita pas devant ces difficultés, qui auraient paru insurmontables à toute autre jeune fille. Elle commença par arracher une des traverses de son lit, s'en fit un levier à l'aide duquel elle brisa le cadenas et descella la persienne; puis, montée sur l'appui de la fenêtre, elle se précipita dans la rue, où le médecin, dont nous avons parlé au début de ce récit, la trouva évanouie plutôt par suite de l'émotion que de la douleur physique, car elle n'avait, comme nous l'avons dit, que de légères contusions.

On l'a ramenée chez son père, dont la volonté paraît avoir fléchi, et qui, pour éviter de plus grands malheurs, consentirait dit-on, à l'unir à celui qu'elle aime.

— Une rencontre a eu lieu hier matin entre un jeune professeur, l'un des plus savants et des plus distingués de l'Université, et un officier supérieur, dit-on, haut placé dans l'administration. Ce dernier a eu le bras cassé par une balle.

Il serait temps de mettre un terme à ces brutales collisions que réprouvent les lois divines et humaines, et qui ont souvent pour unique résultat de priver le pays de citoyens utiles ou distingués.

Condition des soies du 29 décembre.

Nombre de ballots entrés à la condition, 64. — Soies ouvrées, 47; Grèges, 17. — Dernier numéro placé, 2430r

Prix des marchandises.

D'après le bulletin des courtiers de commerce.

BOURSE DE LYON. — Samedi, 30 décembre 1848.

Blé de France, les 100 kil.,	21 fr.
Seigle beau, id.	13
Orge, l'hectolitre,	8
Avoine, id.	7
FARINES premières de Lyon, les 100 kil.,	
deuxièmes (ronde), id.	22
premières de Dijon, les 125 kil.,	39
deuxièmes (ronde), id.	38
RECOURPS, les 100 kil.,	
Son, id.	7
HUILE colza brute, les 100 kil.,	
épurée, id.	104
— à livrer, courant du mois,	104
— 4 premiers mois 1849,	103
ESPRITS 3/6, à livrer, courant du mois,	
4 premiers mois, 1849,	49
4 mois du milieu,	53
— 4 derniers mois, 1848,	54
ESPRITS 3/6, Lunel,	
Béziers et Pézenas, bon goût, disp.	49
Marc Languedoc,	50
VINS ROUGES, Roquemaure, l'hectolitre,	
Roussillon, id.	33
Tavel, id.	40
St-Gilles, vieux, id.	35
— nouveau, id.	36
VINS BLANCS du Gard, id.	
Picardan sec, id.	32

Bourse de Lyon, du 29 Décembre 1848.

3 0/0, j. du 22 décembre, 1847.	
5 0/0, j. du 22 septembre, 77, 77 10, 77.	
Chemins de fer :	
Paris-Orléans, j. de juillet 1848. Au 31 décembre, ferme	737 50, 735. Au 15 janvier 750.
Centre (Orléans-Vierzon).	
Rouen, j. de juillet 1848. Au 31 décembre 460. Au 15	janvier 460.
Nord, j. de juillet 1848 (200 non versés).	
Au comptant, 460.	
Au 31 décembre, ferme, 400.	
— dont 10.	
Au 15 janvier, ferme 400, 398 75, 410.	
Mine de la Loire, j. de mai 1848, au comptant.	
Au 31 décembre, ferme, 298 75, 297 50, 297 50, 298 75,	297 50, 296 25, 296 25, 295.
Au 15 janvier, 297 50, 296 25.	
Dont 10 315, 313 75, 312 50, 311 25.	
Fonderie de l'Horloge, 205.	
Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne,	
Gaz de Lyon,	
Gaz de Reims,	

AVIS AU PUBLIC.

Le sieur MELIZET, demeurant à la Guillotière, rue Hoche (ci-devant rue Louis-le-Grand), impasse Bolot, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'être autorisé, par la mairie de la Guillotière, à remplir les fonctions de CRIEUR PUBLIC; qu'en cette qualité il se chargera de toutes les publications de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, en remplissant avec zèle et ponctualité toutes les commandes qui lui seront faites.

Guérison prompte et sans mercure DES MALADIES

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau dissident en peu de jours, par un système dépuratif tout végétal. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de Puyg. n. 6.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.